

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-017

**AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE « PREMIERS SECOURS AU JEUNE ENFANT ET AU NOURRISSON »**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-02-001 en date du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de convention de formation continue à signer avec « **Unité de Développement des premiers secours de Paris – U.D.P.S. 75** » 100, boulevard Masséna - Tour Ferrare - 75013 Paris, pour assurer l'action de formation Premiers secours au jeune enfant et au nourrisson,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les agents de la Petite enfance soient en mesure d'administrer les premiers secours aux enfants dont ils ont la charge,

DÉCIDE

La signature d'une convention de formation continue avec « **Unité de Développement des premiers secours de Paris – U.D.P.S. 75** » 100, boulevard Masséna - Tour Ferrare - 75013 Paris.

Cette convention est souscrite pour une durée d'un jour le 15 avril 2022

Les conditions financières sont définies comme suit 655,00 euros – non assujetti à la TVA

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 28 mars 2022

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

